



Volume 24, numéro 1 / 26 août 2020

UNE RENTRÉE MARQUÉE PAR LA PANDÉMIE ET LA MOBILISATION

Les règles de distanciation et les consignes de la Direction de la santé publique impliquent de nombreuses contraintes. Au moment d'écrire les présentes lignes, la confusion semble s'installer entre les directives ministérielles et l'opérationnalisation de la dispensation des services éducatifs, particulièrement au secondaire. Soyez assurés que toute l'équipe du SEDR-CSQ est à pied d'œuvre afin de faire respecter les directives qui émanent des autorités compétentes. N'hésitez pas à nous contacter si vous observez des situations qui vous semblent contraires aux règles édictées par la CNESST ou la Direction de la santé publique.

Par ailleurs, nos représentants syndicaux au niveau national ont poursuivi les séances de négociation avec leurs vis-à-vis patronaux en juillet sans succès notable. Nos revendications sont toujours bien légitimes. En juin dernier, à l'occasion d'une consultation pilotée auprès des membres du SEDR-CSQ, la perspective de signer une convention collective à rabais en laissant tomber nos principales demandes a été largement rejeté. Ainsi, 98 % des répondants se sont prononcés en faveur à la question suivante : « Adhériez-vous à la position de la FSE-CSQ voulant que la présente négociation doive malgré tout se conclure par une entente qui apportera des améliorations aux conditions d'exercice des enseignants ET une reconnaissance salariale de la valeur de leur profession? » Aussi, les répondants ont endossé à 77 % « À défaut d'une entente en juin, adhérez-vous au principe d'enclencher des moyens de pression à la rentrée scolaire 2020 afin d'obtenir des résultats à la hauteur de nos attentes? Dans



ce contexte, **nous invitons tous les membres à porter fièrement le t-shirt le jour de la rentrée des élèves et tous les jeudis par la suite.** Nous vous informerons des autres moyens de pression dans les meilleurs délais.

Martin Hogue, président

CHANGEMENT D'ADRESSE ET AGENDAS

En ce début d'année, n'oubliez pas de nous informer de votre changement d'adresse.

À celles et ceux qui le désirent, des exemplaires additionnels des agendas pour le préscolaire, le primaire, le secondaire, l'éducation des adultes et la formation professionnelle sont disponibles. Prière de communiquer avec Stéphanie à l'adresse : stephanie@sedrcsq.org ou au 418-832-1449.



Martin Hogue, président

*Bonne rentrée 2020-2021 aux
enseignantes et enseignants
des Découvreurs et Navigateurs*



Invitation à poser votre candidature aux divers comités du syndicat (2020-2021)

Lorsque vous posez votre candidature à un des comités du syndicat, cela signifie que vous acceptez de :

- 1) représenter à la fois les membres et le syndicat;
- 2) promouvoir et défendre les **INTÉRÊTS COLLECTIFS** des membres du syndicat;
- 3) soutenir **SOLIDAIREMENT, À TOUS LES NIVEAUX** de la représentation syndicale, celles et ceux qui réalisent les mandats des différentes instances.

Il est donc IMPORTANT et PRIMORDIAL de promouvoir et d'adhérer à la vision syndicale du SEDR-CSQ. C'est une préoccupation qui devra guider vos choix et vos orientations tout au long du mandat qui vous sera confié.

Nous retrouvons, au sein de notre organisation syndicale, trois (3) types de comités :

- **les comités statutaires**
- **les comités conventionnés**
- **les comités du plan d'action.**

A- LES COMITÉS STATUTAIRES

Ce sont les quatre (4) comités issus des statuts et règlements du syndicat qui régissent son fonctionnement général.

1. *LE COMITÉ DES FINANCES :*

deux (2) postes sont disponibles, la personne à la présidence du syndicat y siégeant d'office et la personne au secrétariat et à la trésorerie y siégeant à titre de personne-ressource.

La compétence du comité est d'étudier toute question d'ordre financier qui lui est soumise et qui n'est pas dévolue à un autre comité ou à une instance. De plus, le comité doit :

- a) examiner le projet de budget annuel;
- b) examiner toute modification apportée en cours d'année au budget;
- c) examiner les revenus et dépenses;
- d) examiner les possibilités de placements du SEDR-CSQ;
- e) examiner les états financiers devant être soumis à l'assemblée générale;
- f) voir chaque année à ce que les livres soient vérifiés et les états financiers préparés et attestés par la firme comptable qui a été désignée;
- g) faire au conseil d'administration des recommandations sur tout sujet relevant de sa compétence ainsi que toute recommandation susceptible d'améliorer l'administration du syndicat.

2. *LE COMITÉ D'ÉLECTION :*

cinq (5) postes sont disponibles, un conseiller syndical y siégeant à titre de personne-ressource.

La compétence du comité réside dans l'application des dispositions des statuts et règlements (paragraphe 5.01.4, 5.01.5 et 5.03.2) relatives aux élections annuelles du conseil d'administration.

3. *LE COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS :*

trois (3) postes sont disponibles, la personne à la présidence du syndicat y siégeant d'office et une conseillère ou conseiller au conseil d'administration.

Ce comité a pour rôle d'étudier et de proposer des projets d'amendements aux statuts et règlements du syndicat ainsi que d'en surveiller l'application.

4. *LE COMITÉ DU FONDS DE RÉSISTANCE SYNDICALE :*

trois (3) postes sont disponibles, la personne au secrétariat et à la trésorerie y siégeant d'office et une conseillère ou conseiller au conseil d'administration.

La compétence de ce comité de recevoir des demandes d'aide, de les étudier et de faire ses recommandations au conseil d'administration.

B- LES COMITÉS CONVENTIONNÉS

Ces comités sont prévus à la convention collective. L'élection se fait par secteur (soit Découvreurs, soit Navigateurs) puisqu'ils sont étroitement liés à l'Entente locale.

NAVIGATEURS

1. Comité conjoint des politiques scolaires (CCPS)

En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de quatre (4) enseignantes ou enseignants. Il est l'organisme officiel au centre de services qui assure la participation des enseignantes et enseignants (préscolaire, primaire et secondaire) quant aux sujets décrits à la clause 4-7.04.

2. Comité conjoint des politiques scolaires (Éducation des adultes et Formation professionnelle) (CCPS)

En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de deux (2) enseignantes ou enseignants dont 1 à l'Éducation des adultes et 1 à la Formation professionnelle. Il est l'organisme équivalent au CCPS, mais pour les membres de la Formation professionnelle et de l'Éducation des adultes.

3. Comité de perfectionnement (CP)

Ce comité est composé de quatre (4) enseignantes ou enseignants. Il est décisionnel en regard des projets de perfectionnement financés par les sommes prévues aux clauses 7-1.01, 8-6.03 B), 11-9.01 et 13-9.01 et consultatif en regard des autres projets de perfectionnement organisés et financés par le centre de services.

4. Comité paritaire au niveau du centre de services pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (CEHDAA)

En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de trois (3) enseignantes et enseignants. Le mandat de ce comité est décrit à la clause 8-9.04 c).

Une personne du comité sera nommée afin de siéger au comité EHDAA du centre de services créé en vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP, art. 185).

5. Comité santé et sécurité au travail (CSST)

Ce comité est formé de trois (3) enseignantes ou enseignants. Ce comité a pour but de maintenir des conditions de travail qui respectent la santé, la sécurité et l'intégrité des enseignantes et enseignants.

DÉCOUVREURS

1. Comité de participation des enseignantes et des enseignants centre de services (CPEC)

En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de quatre (4) enseignantes ou enseignants idéalement 2 du primaire et 2 du secondaire. Il est l'organisme officiel au centre de services qui assure la participation des enseignantes et enseignants (préscolaire, primaire et secondaire) quant aux sujets décrits à la clause 4-2.13.

2. Comité de participation des enseignantes et des enseignants des centres au niveau du centre de services (CPECC FP)

En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de deux (2) enseignantes ou enseignants à la Formation professionnelle. Il est l'organisme équivalent au CPEC, mais pour les membres de la Formation professionnelle.

3. Comité de participation des enseignantes et des enseignants des centres au niveau du centre de services (CPECC ÉDA)

En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de deux (2) enseignantes ou enseignants à l'éducation des adultes. Il est l'organisme équivalent au CPEC, mais pour les membres à l'Éducation des adultes.

4. Comité de perfectionnement paritaire des enseignantes et des enseignants (CPPEE)

Ce comité est composé de quatre (4) enseignantes ou enseignants. Il est décisionnel pour la partie des sommes prévues aux clauses 7-1.01 et 8-6.03 B) de l'Entente nationale qui sont centralisées selon les clauses 7-3.17 et 7-3.18 et consultatif en regard des projets de perfectionnement organisés et financés par le centre de services.

5. Comité paritaire au niveau du centre de services pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (CEHDAA)

En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de quatre (4) enseignantes et enseignants. Le mandat de ce comité est décrit à la clause 8-9.04 c).

Une personne du comité sera nommée afin de siéger au comité EHDAA du centre de services créé en vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP, art. 185).

6. Comité santé et sécurité au travail (CSST)

Ce comité est formé de trois (3) enseignantes ou enseignants. Ce comité a pour but de maintenir des conditions de travail qui respectent la santé, la sécurité et l'intégrité des enseignantes et enseignants.

Pour les comités conventionnés, les élections se tiendront aux réunions du conseil des déléguées et délégués des secteurs du 1^{er} septembre 2020 (secteurs des Navigateurs et Découvreurs).
Faites parvenir votre candidature avant 12 h, le 1^{er} septembre, en remplissant le formulaire de mise en candidature ci-joint.

C- LES COMITÉS DU PLAN D'ACTION ET LES DOSSIERS CSQ

Les comités des jeunes, EAV-EVB/sociopolitique et celui sur l'analyse des ressources et les besoins du SEDR-CSQ ainsi que les dossiers CSQ du plan d'action sont mis en place par le conseil des déléguées et délégués sur recommandation du conseil d'administration. Leurs rôles et leurs mandats s'inscrivent à l'intérieur de la vie générale du Syndicat et sont sous la supervision des membres du comité exécutif en tant que responsables, et des membres du conseil d'administration, comme ressources. Dans l'objectif de pérenniser et finaliser les travaux du comité sur l'analyse des besoins et ressources, les membres du comité 2019-2020 poursuivront leurs travaux en 2020-2021 avec les modifications suivantes : Sylvie Perreault à titre de secrétaire-trésorière, Manon Castonguay à titre de représentante du secteur des Navigateurs (en raison du départ à la retraite de Valois Chalifour) et Patrice Bélanger (suite au départ de Mario Bissonnette du CA).

Le rôle de chacun, comité des jeunes et des porteurs de dossiers de la CSQ, en est un de réflexion, d'analyse, d'animation, de formation et de conseil auprès des instances du Syndicat afin que les préoccupations liées à cesdits comités deviennent intégrées aux orientations et aux pratiques du Syndicat. Les membres des comités auront notamment à réaliser un plan d'action à être adopté par le conseil d'administration, de participer aux réseaux et colloques et de s'assurer de faire le suivi; les porteurs de dossiers devront participer aux réseaux et colloques, transmettre l'information aux membres du conseil d'administration et s'assurer de faire le suivi. De plus, les porteurs de dossiers pourront être appelés à réaliser des activités au niveau local ou au niveau régional.

<p>COMITÉ EAV-EVB/SOCIOPOLITIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les instances et les membres des activités du mouvement EAV-EVB et du matériel pédagogique proposé durant les réseaux • Reconnaître le travail dans les milieux par la remise du prix Diane Laflamme • Susciter auprès des membres du syndicat une réflexion sur les enjeux économiques, politiques et sur la valorisation des services publics 	<p>Président Membres du CA Membres du comité (5)</p>
<p>DOSSIER DIVERSITÉ HUMAINE (Condition des femmes, réalité masculine et diversité sexuelle)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les instances et membres des activités de la CSQ, des enjeux et des formations possibles 	<p>Secrétariat et trésorerie Membres du CA</p>
<p>COMITÉ DES JEUNES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Susciter l'intégration et la participation des jeunes dans la vie du Syndicat à tous les niveaux • Informer les jeunes sur leur réalité professionnelle et les offres de services disponibles 	<p>Secrétariat et trésorerie Membre du CA Membres du comité (5)</p>

Pour les comités statutaires et le comité du plan d'action, les élections se tiendront au conseil des déléguées et délégués SEDR-CSQ **du 6 octobre 2020. Faites parvenir votre candidature avant 12 h, le 25 septembre 2020.**

Avec le présent envoi, vous trouverez un coupon-réponse ainsi que les coordonnées et les délais afin d'acheminer votre mise en candidature. Toutes les candidatures acheminées avant ce délai seront traitées en priorité. Merci de votre collaboration!

Martin Hogue, président

